

MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

RÉPERTOIRE

Répertoire musées privés

Présentation générale des établissements muséaux d'initiative privée reconnus au Cameroun

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du répertoire

Le présent répertoire recense, à titre indicatif, les musées de statut privé exerçant une activité de conservation, d'exposition ou de valorisation du patrimoine culturel sur le territoire national. Il s'inscrit dans la mission d'information et de suivi du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) à l'égard des structures muséales ne relevant pas directement de la tutelle de l'État.

Il a pour finalité de faciliter l'identification de ces établissements par le public, les chercheurs, les partenaires institutionnels et les opérateurs du secteur culturel et touristique.

Critères d'inscription

L'inscription d'un musée privé dans ce répertoire suppose généralement le respect de certaines conditions minimales, notamment :

- une existence légale de la structure gestionnaire (association, fondation, entreprise ou personne physique) ;
- l'exercice effectif d'une activité de conservation et/ou de présentation d'objets culturels ou patrimoniaux ;
- l'accessibilité, même limitée ou sur rendez-vous, du site au public ;
- la transmission des informations de base requises par les services compétents du MINAC.

Structure indicative du répertoire

Chaque entrée du répertoire complet présente habituellement, pour un établissement donné, quelques informations essentielles telles que sa dénomination, sa localisation approximative et la nature de ses collections. Le tableau ci-dessous illustre, à titre d'exemple, la forme générale de présentation retenue.

Dénomination	Localisation	Nature des collections
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Dénomination	Localisation	Nature des collections
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Actualisation et démarches

Ce répertoire fait l'objet d'une mise à jour périodique afin de refléter les créations, fermetures ou changements de statut des établissements concernés. Les responsables de musées privés souhaitant figurer dans ce répertoire, ou signaler une modification, sont invités à se rapprocher des services compétents du MINAC ou de la Délégation Régionale des Arts et de la Culture de leur ressort.